

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 182-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.910

Déposée le: 04.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, GPB-DA) (porte-parole)

Cosignataires: 6

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Implication de Rolex dans le futur campus Biel/Bienne

Le 2 septembre 2014, un communiqué commun du canton de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la ville de Bienne annonçait que l'entreprise Rolex s'engageait en faveur du futur Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise :

« La plus grande marque horlogère au monde offre son soutien en tant que mécène à la construction du nouveau Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise. La Manufacture des Montres Rolex S.A., qui développe et produit la totalité des mouvements Rolex à Bienne, a décidé de contribuer de manière substantielle à la construction du futur Campus Biel/Bienne. L'entreprise souhaite, d'une part, apporter une contribution permettant d'offrir des infrastructures optimales aux futurs étudiants et étudiantes, ainsi qu'aux professeurs de toutes les disciplines techniques de la Haute école spécialisée bernoise. D'autre part, cet engagement engendrera des conditions-cadre propices à faire du Campus Biel/Bienne, en dehors des activités d'enseignement et de recherche, un important lieu de rencontres social et culturel au cœur de l'environnement urbain biennois. »

La mesure et les modalités exactes du soutien de Rolex seront précisées au cours de la phase de planification. »

Les universités et les hautes écoles doivent offrir un lieu protégé et non mercantile à la formation, à l'enseignement et à la recherche. Elles servent ainsi le bien commun et sont prises en charge par la société. Elles sont les obligées de la science uniquement et doivent être à l'abri de toute exploitation politique, idéologique ou économique. La liberté d'enseignement et de recherche est garantie par la Constitution (source : www.zuercher-appell.ch/). Or les participations financières d'investisseurs privés peuvent produire des associations et des dépendances scabreuses.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles prestations concrètes l'entreprise Rolex fournira-t-elle au Campus Biel/Bienne ?
2. Quelle contrepartie le canton de Berne, ou la Haute école spécialisée, a-t-il assuré au futur campus ?
3. Rolex participe-t-elle seulement à la construction et à l'équipement du Campus Biel/Bienne ou l'accord prévoit-il aussi le financement de chaires d'enseignement et d'unités de recherche ?
4. Quelle sera la place de Rolex sur le Campus Biel/Bienne ?
5. Qu'est-ce qui garantit à tous les intéressés le même accès aux résultats obtenus dans les champs de recherche promus par Rolex ?
6. L'accord signé avec Rolex sera-t-il rendu public dans son intégralité ?
7. Comment la liberté d'enseignement et de recherche inscrite dans la Constitution sera-t-elle garantie ?
8. Comment le Conseil-exécutif, ou la Haute école spécialisée, justifie-t-il le traitement de faveur dont bénéficie l'entreprise Rolex (mise à disposition du campus à des fins publicitaires) ?